## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

# PROJET DE RÈGLEMENT 2003-05-42 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2003-05 AFIN D'AGRANDIR LES LIMITES DE LA ZONE HA-6 AU DÉTRIMENT DES ZONE HA-4, HA-5 ET HA-7

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent est

entré en vigueur le 1er novembre 2000;

ATTENDU que le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Barbe est entré en

vigueur le 11 septembre 2003;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Barbe doit modifier ses dispositions

règlementaires afin de répondre aux attentes du conseil;

En conséquence, il est proposé par Louise Boutin Appuyé par Nicole Poirier Et unanimement résolu

Qu'un projet de règlement portant le numéro 2003-05-42 soit et est adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement ce qui suit :

### Article 1

Le présent règlement vise à modifier le Règlement de zonage numéro 2003-05 afin de :

- a) Abroger la grille des spécifications de la zone HA-5;
- b) Agrandir les limites de la zone HA-6 au détriment des zones HA-4, HA-5 et HA-7 au plan de zonage.

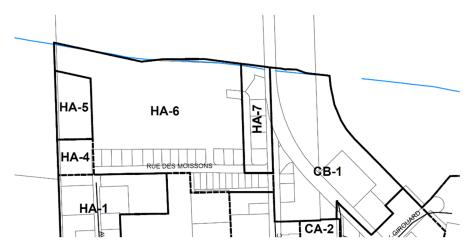
### Article 2

Le règlement de zonage 2003-05 est modifié à l'article 4.9.2, par la suppression de la grille des spécifications HA-5, à l'article 4.9.2.22.2.

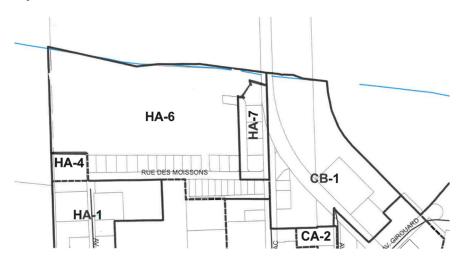
### **Article 3**

Le règlement de zonage 2003-05 est modifié au plan de zonage 2 de 3, par l'agrandissement de la zone HA-6 au détriment de la zone HA-4, HA-5 et HA-7, ces modifications sont illustrées ci-dessous.

#### **Avant**



# **Après**



# Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 13ième jour d'avril deux mille vingt et un.

**Chantal Girouard** 

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :12 avril 2021

Chautel Granaud

Adoption du projet de règlement :12 avril 2021 Consultation écrite : jusqu'au 29 avril 2021

Adoption d'un second projet de règlement : 3 mai 2021

Approbation référendaire : 14 mai 2021 Adoption du règlement : 7 juin 2021 Certificat de conformité de la MRC :

Entrée en vigueur :